

CODE DE VIE

2025-2026

PRÉSCOLAIRE (maternelle 4 ans et 5 ans)

7 h 45 à 7 h 55 (Arrivée des élèves)
7 h 55 à 10 h 53 (En classe)
10 h 53 à 12 h 08 (Dîner)
12 h 08 à 14 h 10 (En classe)
14 h 10 (Fin des classes - Départ des élèves vers l'autobus/service de garde/parent)

Dès son arrivée, l'élève doit entrer par la porte avant côté droit de l'édifice Jean XXIII. Une surveillante accueille les élèves à la porte.



PRIMAIRE (1^{re} à la 6^e année)

7 h 45 à 7 h 55 (Arrivée des élèves)
7 h 55 à 11 h 30 (En classe)
11 h 30 à 12 h 45 (Dîner)
12 h 45 à 15 h 10 (En classe)
15 h 10 (Fin des classes - Départ des élèves vers l'autobus/service de garde/parent)

L'élève est autorisé à être présent sur la cour à partir de 7 h 45 le matin et à partir de 12 h 40 l'après-midi si celui-ci n'est pas inscrit à la surveillance ou au service de garde à l'heure du dîner.

- ***Le parent qui accompagne son enfant le laisse à l'entrée de la cour et quitte ensuite. Cette façon de faire contribue à développer l'autonomie, la socialisation et la responsabilisation de l'enfant. Pour le service de garde, le parent doit reconduire son enfant à l'intérieur.***



RESPECT

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je salue les gens qui m'entourent.
- Je dis « s'il vous plaît » et « merci ».

AUTONOMIE

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'utilise un message clair.
- J'applique les stratégies qui me permettront de réussir.
- J'utilise un langage adéquat et je partage.

PERSÉVÉRANCE

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je surmonte les défis et je termine ce que j'entreprends même si c'est difficile.
- Je cherche une solution ou de l'aide lorsque je rencontre un défi.
- Encourager les autres élèves dans leur réussite.

FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

PROCÉDURES

- Tous les visiteurs (parents, intervenants, etc.) doivent entrer par les portes principales et se présenter au secrétariat. De plus, pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, toutes les portes des édifices sont verrouillées en permanence.
- En cas d'absence, le matin ou le midi, les parents de l'élève avisent l'école par le portail Mozaïk parents ou par téléphone (en laissant un message sur la boîte vocale) avant 7 h 45 ou 12 h 00.
- Pour l'exemption d'un cours d'éducation physique, pour une longue période, un billet du médecin est nécessaire.

CONSIGNES POUR L'ÉLÈVE

- L'élève doit traverser les rues à la hauteur du passage piétonnier et doit descendre de sa bicyclette ou de sa trottinette avant de traverser, s'il y a lieu.
- Pour se rendre à l'arrière de la cour d'école, l'élève doit passer sous la passerelle entre l'édifice St-Louis et l'édifice Jean XXIII. Pour l'élève de l'édifice Panneton, il doit aussi passer sous la passerelle entre l'édifice St-Louis et l'édifice Jean XXIII.
- Les collations doivent être constituées d'aliments nutritifs comme des fruits, des légumes, des produits laitiers ainsi que des repas équilibrés.
- L'élève est responsable du matériel mis à sa disposition ; en cas de bris ou de perte, les parents devront en défrayer les coûts de réparation ou de remplacement.
- Les objets de nature personnelle doivent rester à la maison sauf sur autorisation écrite d'un adulte de l'école. En aucun cas, l'école ne se porte responsable des pertes ou des vols.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'UNIFORME

- **Le port de l'uniforme est obligatoire.**

Celui-ci est constitué :

- Du polo ou du chandail « Henley » avec le logo officiel de l'école.
- D'un pantalon, d'un bermuda, d'une tunique, d'une jupe et de collants unis de couleur marine (couleur noire acceptée).
- La veste et le kangourou avec le logo de l'école ou veste de couleur unie noir ou bleu sans logo.

Sont permis : Les leggings **avec tunique seulement.**

Le droit de porter la casquette jusqu'au casier.

Ne sont pas permis : Les pantalons de jeans, de coton ouaté et de nylon.

La veste ou le kangourou avec un logo d'une marque à l'intérieur de l'école.

- Lors des sorties scolaires, l'uniforme est obligatoire à moins d'avis contraire.

Uniforme et sécurité en éducation physique

- Le costume d'éducation physique est obligatoire lors des cours d'éducation physique et des activités sportives : chandail à manches courtes gris identifié au logo de l'école, bermuda, espadrilles (pas de semelles noires ou marquantes). **Les espadrilles d'intérieur sont obligatoires en tout temps pour entrer dans le gymnase.**
- **Pour des raisons de sécurité, les souliers de style « skate » sont interdits ainsi que les bijoux et les montres. De plus, les cheveux doivent être attachés et les « piercings » couvert d'un diachylon fourni par le parent.**



ACCEPTÉ



Tunique



Legging



REFUSÉ



Chandail



Legging



Pantalon ou chandail en coton ouaté avec logo



BLESSURES ET ACCIDENTS



- Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux.
- La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant et le coût revient aux parents.

Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.



CODE ROUGE



Il est interdit

De me chamailler.

D'utiliser tout geste grossier ou violent.

D'être impoli et d'être en opposition.

D'avoir des paroles blessantes, un langage grossier ou de

menacer. De voler ou de briser les biens d'autrui.

À chaque manquement au code rouge qui m'est signifié par un adulte, je reçois une feuille d'informations aux

parents et je la fais signer par ceux-ci le soir même. J'assumerai l'une des conséquences suivantes :

- Reprendre du temps pendant une récréation ou le midi pour faire le point sur la situation.
- Participer à une rencontre avec mes parents et l'enseignant.
- Me priver de certains privilèges.
- M'imposer des mesures de réparation.
- Me suspendre de mes cours à l'interne ou à l'externe pour un temps déterminé. Je devrai me conformer aux conditions de retour pour être réintégré.
- Facturation ou remplacement pour le bris ou vol.

TOLÉRANCE ZÉRO



De mettre en péril la sécurité des élèves ou des adultes de l'école.

Toute forme d'impolitesse grave.

Les vols, les bris ou la négligence

volontaire. De fuguer de l'école.

De quitter les limites de la cour durant les heures de

classe. Tout geste de violence, toute violence à

caractère sexuelle et toutes les formes d'intimidation¹.

INTERDIT : Cigarette, vapoteuse, alcool, drogue à l'école.

Consommer, vendre ou être en possession de substances illicites

Étant donné qu'un geste de nature « tolérance zéro » est un manquement grave qui met en péril ma sécurité et/ou celle des autres, ou cause un fort préjudice à quelqu'un (élève ou adulte), la direction me suspend automatiquement de l'école pour un temps déterminé. De plus, cette dernière peut faire, selon la gravité de mon geste.

¹**Intimidation** : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (LIP art. 13)



Exemples d'interventions, de suivis et de sanctions aux manquements majeurs :

- Modelage du comportement attendu ;
- Consignation de l'évènement ;
- Dialogue;
- Démarche de responsabilisation;
- Rencontre avec les parents;
- Attribue une conséquence;
- Suspension «interne» - «externe»;
- Signalement aux policiers;
- Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol;
- Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté ou du Centre de services scolaire.

EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATIONS

Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses.

Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.

J'aide à soigner celui ou celle que j'ai blessé.

Je rends service à l'adulte que j'ai contesté.

Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que je lui ai fait subir.

Je m'explique seul à seul avec la personne que j'ai blessée.

Je ramasse les objets que j'ai volontairement lancés ou fait tomber.

Je fabrique un horaire pour ne plus oublier mes affaires.

Je prépare un travail ou une recherche en lien avec mon inconduite et j'en fais profiter ma classe.

Je débourse le coût des objets que j'ai perdus ou endommagés.

Je fais ou complète un travail durant une activité-récompense.

Je recommence un travail négligé.

Je fais vérifier mon agenda durant une semaine par mes parents et mon titulaire.

Je recommence le trajet de la façon demandée.

Je communique moi-même à mes parents les motifs de mon manquement.

Je rends service à la personne impliquée par mon geste irrespectueux.

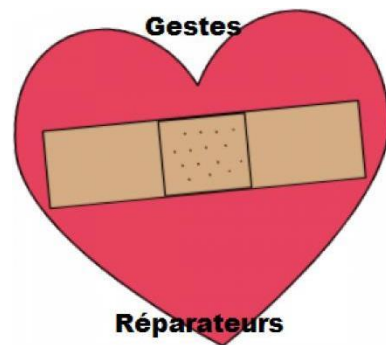
Je m'engage à faire un compliment devant le groupe à la personne impliquée par mon geste.

Je rédige une affiche sur la non-violence.

Je rédige un contrat dans lequel je devrai m'engager à corriger les comportements ciblés.

Je réalise une tâche qui rendra service à mon groupe-classe.

Je rédige une liste d'exemples de gestes respectueux que je dois faire signer par mes parents.





À l'école primaire de Louiseville, nous voulons que chaque élève puisse évoluer en sécurité. C'est pourquoi tous les membres de l'équipe-école se donnent comme priorité d'intervenir rapidement dans les situations d'intimidation. Peu importe sa forme, l'intimidation ne sera pas tolérée.

Distinction des termes

Intimidation	Conflit	Violence
Il y a une <u>prise de pouvoir</u> d'une personne sur l'autre. L'élève qui pose les actes veut obtenir un gain (privilège, popularité, matériel...). L'auteur peut avoir différentes intentions derrière ses gestes : faire rire ses camarades, se créer ou maintenir un statut social élevé, se venger.	Il y a un <u>désaccord</u> entre deux ou plusieurs élèves et non une prise de pouvoir. Le conflit n'est pas négatif en soi, mais, mal géré, il peut mener à des gestes de violence.	Il y a une personne <u>victime d'un acte de violence</u>. Elle est atteinte dans son intégrité, dans son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens matériels. Un acte violent est <u>intentionnel</u>.
Il existe un <u>rapport de force inégal</u> entre deux ou plusieurs élèves. L'auteur des actes de violence a un avantage sur l'autre (il est plus grand, plus vieux, plus populaire ou est accompagné par d'autres élèves).	Les individus sont sur un <u>pied d'égalité</u>. Ils argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue.	Un acte de violence est une manifestation de force, de forme verbale, écrite ou physique. <u>Il peut y avoir un rapport de force, mais pas nécessairement.</u>
La personne lésée peut vivre des sentiments d'impuissance, de honte, de détresse psychologique, de repli sur soi, de dépréciation personnelle, de frustration et de rancœur. On peut remarquer une difficulté à exprimer ses émotions, à s'affirmer et à se faire respecter face aux actes répétitifs. L'auteur des actes peut ressentir qu'il est en droit de recourir à la violence, il peut chercher à se justifier, nier, banaliser.	Les personnes <u>sont libres d'exprimer leur désaccord</u>, de dire leur opinion et leur version des faits, et ce, même si les deux parties en conflit peuvent se sentir perdants et vivre des émotions telles que la colère, la déception, la rancune, etc.	Il en résulte une ou des victimes, qui peuvent aussi vivre de la détresse, de l'impuissance, de la honte ou de la frustration, même face à un geste isolé.
Les actes de violence ou d'agression se répètent et durent dans le temps.	Le conflit peut se détériorer et faire place à des gestes violents et multiples, s'il n'est pas résolu ou géré de façon constructive.	La violence peut être un acte isolé, bien que son intensité puisse être considérable.
Les situations d'intimidation nécessitent des interventions particulières qui tiennent compte de la peur, de la détresse et de l'impuissance de l'élève qui est vulnérable face à l'auteur de ces agressions.	Le conflit se règle par la médiation.	Il y a un arrêt d'agir, durant lequel l'auteur des actes autoévalue son geste, en vue d'une réparation envers la personne lésée. L'intervention avec la personne lésée vise à rétablir son sentiment de sécurité et de justice.

document Soutenir l'intervention du personnel – les actions de l'école pour un milieu sain et sécuritaire développé par la table des agents de soutien locaux du pour prévenir et traiter la violence à l'école de la Région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (2)

Adapté pour l'obtention d'une version abrégée par Claudia Lamothe ps.ed., avril 2019

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Document à l'intention des parents

À notre école

Portrait de situation

Priorités

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel (VACS), s'il y a lieu.

Voici quelques définitions
pour une compréhension commune ...

Conflit

Violence

"Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens**."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Intimidation

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendre des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

Violence à caractère sexuel

"toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de **toute inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement
ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

Pour porter plainte:

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE*, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



Ressources dans
le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction:

Personnes ressources au dossier climat,
violence et intimidation:

CSS ou CS

Personne responsable
du traitement des plaintes

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)
1 833 420-5233 (appel et texto)
info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Service
de police

CIUSSS ou
CISSS

Centre d'aide
aux victimes

Ligne
Parents

Commission des
services juridiques

1-800-842-2213
www.csj.qc.ca

Directeur de la
protection de la jeunesse

1-800-361-5085

www.ligneparents.com

Nos
moyens

Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**.
Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

Faire ÉQUIPE
pour le
bien-être
de tous

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence, d'intimidation ou VACS est constaté

Actions

Mesures de soutien et d'encadrement

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place.

Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous.

Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

Sanctions possibles

Suivi

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).



CONTRAT D'ENGAGEMENT COPIE À L'ÉCOLE

COMME ELEVE, JE M'ENGAGE À :

- ☐ Respecter le code de vie.
- ☐ Respecter les règles du service de garde et de surveillance.
- ☐ Pour ma participation, contribuer à créer un climat agréable à l'école.

Signature : _____

Date : _____

COMME PARENT (OU RESPONSABLE DE L'ENFANT), JE M'ENGAGE À :

- ☐ Prendre connaissance du code de vie.
- ☐ Respecter les règles du service de garde et de surveillance.
- ☐ Collaborer afin que mon enfant respecte ces règles.
- ☐ M'adresser avec respect aux membres du personnel.
- ☐ Être le premier responsable de l'éducation de mon enfant.
- ☐ M'assurer de mon enfant arrive à l'heure à l'école.
- ☐ Collaborer avec les intervenants de l'école.
- ☐ Assurer un suivi régulier au regard des apprentissages de mon enfant.
- ☐ Être présent à toutes les rencontres en lien avec mon enfant.
- ☐ Transmettre les valeurs de respect, persévérance et équilibre à mon enfant.

Prévention de la violence psychologique et physique dans le sport scolaire

En tant que parent je m'engage à soutenir et à encourager un environnement sportif sain et respectueux pour mon enfant et tous les participants.

Afin de prévenir la violence, je m'engage à respecter et à promouvoir les comportements suivants :

- **Communication respectueuse** : Utiliser des mots et un langage bienveillant en toutes circonstances sur le terrain ou en dehors.
- **Support actif** : Encourager mon enfant, ses coéquipiers et les adversaires de manière positive et constructive.
- **Écouter et Agir** : Être attentif aux signes de violence et rapporter immédiatement toute inquiétude aux responsables appropriés.

Signature : _____

Date : _____



CONTRAT D'ENGAGEMENT COPIE À LA MAISON

COMME ELEVE, JE M'ENGAGE À :

- ☐ Respecter le code de vie.
- ☐ Respecter les règles du service de garde et de surveillance.
- ☐ Pour ma participation, contribuer à créer un climat agréable à l'école.

Signature : _____

Date : _____

COMME PARENT (OU RESPONSABLE DE L'ENFANT), JE M'ENGAGE À :

- ☐ Prendre connaissance du code de vie.
- ☐ Respecter les règles du service de garde et de surveillance.
- ☐ Collaborer afin que mon enfant respecte ces règles.
- ☐ M'adresser avec respect aux membres du personnel.
- ☐ Être le premier responsable de l'éducation de mon enfant.
- ☐ M'assurer de mon enfant arrive à l'heure à l'école.
- ☐ Collaborer avec les intervenants de l'école.
- ☐ Assurer un suivi régulier au regard des apprentissages de mon enfant.
- ☐ Être présent à toutes les rencontres en lien avec mon enfant.
- ☐ Transmettre les valeurs de respect, persévérance et équilibre à mon enfant.

Prévention de la violence psychologique et physique dans le sport scolaire

En tant que parent je m'engage à soutenir et à encourager un environnement sportif sain et respectueux pour mon enfant et tous les participants.

Afin de prévenir la violence, je m'engage à respecter et à promouvoir les comportements suivants :

- **Communication respectueuse** : Utiliser des mots et un langage bienveillant en toutes circonstances sur le terrain ou en dehors.
- **Support actif** : Encourager mon enfant, ses coéquipiers et les adversaires de manière positive et constructive.
- **Écouter et Agir** : Être attentif aux signes de violence et rapporter immédiatement toute inquiétude aux responsables appropriés.

Signature : _____

Date : _____